

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Baons-le-Comte, se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 du code des communes.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/05/2026

Présents : Catherine MAILLOT, Mylène DUBUISSON, Stéphane MÉLIOT, Céline VIANDIER, Jérôme CHEKROUN, André CANAL, Jean-Jacques MAILLOT, Ingrid CLEMENTZ

Absents excusés :

Brigitte LECOEUR ayant donné pouvoir à Mme DUBUISSON Mylène
Aline MOREAU ayant donné pouvoir à Jérôme CHEKROUN
Clément ROCCHI

Absent :

Secrétaire de séance : Jérôme CHEKROUN

En présence de la secrétaire de mairie

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance,
- Désignation du délégués et suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales,
- Désignation d'un membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Motion contre la fermeture du centre d'examen permis de conduire

1/ Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril est adopté à l'unanimité des membres présents

Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

2/ Désignation du délégué et des suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation du délégué des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de BAONS LE COMTE est fixé à 1 délégué et 3 suppléants ;

Après vérification du quorum, il est procédé à l'élection, au scrutin secret des délégués et suppléants du conseil municipal.

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin :
 - André CANAL et JEAN JACQUES MAILLOT
- et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
 - Mme Ingrid CLEMENTZ – Mme Céline VIANDIER

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées :
Mme Catherine MAILLOT

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mme MAILLOT : 10 voix

Mme MAILLOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Mme Mylène DUBUISSON
M. Clément ROCCHI
M. Stéphane MELIOT

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mme DUBUISSON : 10 voix
- M. Stéphane MELIOT : 10 voix
- M. Clément ROCCHI : 10 voix

A l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales :

1^{er} : Mme DUBUISSON,

2^{ième} : M. MELIOT

3^{ième} : M. ROCCHI

PREND acte de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

CHARGE Mme le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats de l'élection à M. le Préfet conformément à la réglementation en vigueur.

3/ Désignation d'un membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé au Conseil Municipal d'élire son représentant pour siéger à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Monsieur Jérôme CHEKROUN, comme représentant titulaire de la Commune de Baons le Comte et Mme Mylène DUBUISSON, en suppléante pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

4/ Motion contre le projet la fermeture du centre d'examen du permis de conduire pour les véhicules légers

Le Syndicat UNIC, en association avec les autres syndicats d'Auto-écoles, a interpellé le Préfet de Région et les élus locaux sur un projet actuellement à l'étude par les services de l'État en Seine-Maritime, visant à centraliser une part significative des examens du permis de conduire sur le futur centre d'examen de Barentin.

Une telle mesure de réorganisation, entraînera à court terme, la fermeture de plusieurs centres d'examens du permis de conduire sur Rouen mais également celui d'Yvetot qui est actuellement fixé sur le parking du Lycée Agricole d'Yvetot situé sur la commune d'Auzebosc.

Si la décision de fermeture de ce centre d'examen devait être confirmée par Monsieur le Préfet, cela conduirait obligatoirement toutes les personnes du bassin de vie d'Yvetot à se déplacer à Barentin, sur le site dédié de la DDTM à côté de la nouvelle piscine et ce dès début 2027.

Bien évidemment, la nature même de l'examen induit que les administrés ne pourront s'y rendre avec leurs véhicules personnels et devront rejoindre la gare de Barentin en train depuis Yvetot, puis parcourir 1,5 km à pieds le long de la RD 6015, qui ne dispose pas de trottoir sécurisé.

Pour mémoire, les examens débutent dès 8h le matin, même en période hivernale.

En l'absence de transport en commun, les administrés n'auront alors pour seule alternative que de se faire accompagner par un proche disposant lui même du permis de conduire.

Dans un contexte où la proximité des services publics, l'égalité territoriale et la mobilité des jeunes sont au cœur des attentes citoyennes, les élus du Conseil Municipal d'Yvetot rappellent aux services de l'État que 5 755 jeunes sont scolarisés sur le territoire d'Yvetot.

1800 Lycéens sont scolarisés sur Yvetot et 1054 Lycéens et étudiants post bac sont scolarisés au Lycée Agricole d'Yvetot sur le lieu du centre d'examen actuel.

Le Conseil Municipal d'Yvetot qui entend défendre un service public de proximité, exprime ainsi son soutien à tous ceux qui seront un jour amenés à passer l'examen du permis de conduire ainsi qu'aux Auto-écoles qui les forment.

C'est pourquoi, la municipalité demande que l'examen du permis de conduire pour véhicules légers soit maintenu sur le territoire yvetotais, Ville située au centre d'un bassin de vie de près de 80 000 habitants,

Dans une démarche de réflexion constructive, et dans l'hypothèse où le maintien du centre d'examen actuel ne pourrait être assuré pour diverses raisons, la municipalité souhaite qu'il puisse être envisagé de maintenir ce centre d'examen sur Yvetot.

Le Conseil Municipal est par conséquent invité à :

- S'opposer au projet et à la fermeture du centre d'examen du permis de conduire d'Yvetot situé au Lycée Agricole d'Yvetot,
- Demander à Monsieur le Préfet de maintenir le centre d'examen du permis de conduire dans les conditions actuelles sur le parking du Lycée Agricole d'Yvetot et d'étudier le cas échéant, la possibilité de déplacer ce centre d'examen sur le territoire yvetotais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose à l'unanimité des membres présents au projet et à la fermeture du centre d'examen du permis de conduire d'Yvetot et demande à M. le Préfet de maintenir le centre d'examen du permis de conduire dans les conditions actuelles.

Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20

Le Maire,
Catherine MAILLOT



Le secrétaire de séance,
Jérôme CHEKROUN

A black ink signature of Jérôme CHEKROUN.